



■ CA d'Aix du 27/06/2007

■ le réseau l'handicap CFE-CGC en RA

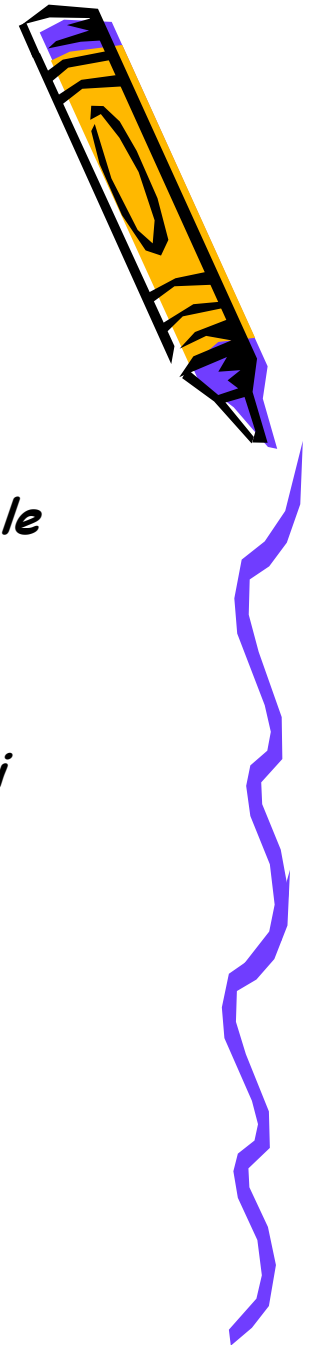
- L'implication de la CFE-CGC d'une façon plus institutionnelle a débuté lors du séminaire ici même du 29 et 30 octobre 2003, avec comme introduction :
- **Personnes handicapées et CFE-CGC : Un partenariat à faire vivre**
- En conclusion de ma présentation je terminais par : **Nous vous attendons !**
- **Et aujourd'hui en 2007 !**
- Chaque département ayant répondu favorablement, un maillage territorial conséquent c'est mis en place. Le réseau « handicap » fonctionne. La CFE-CGC est reconnue comme partenaire, au même titre que d'autres syndicats plus importants (en nombre...!)
- Au niveau confédéral, le travail accompli et les initiatives prises sont reconnus et même cités, c'est le fruit de notre implication.
- Pour mieux asseoir notre réseau, en 2004, nous avons organisé un collectif de travail pour nos référents au château de St Jean de Chéppy près de Voiron, sur deux jours, avec intervenants extérieurs.
- Le thème étant : L'emploi des travailleurs handicapés et le maintien dans l'emploi des salariés en situation d'inaptitude.

- Plus récemment, afin de quantifier territorialement les besoins, évaluer, et comparer nos actions. Une journée d'échanges a été organisée à Seyssins, hôtel Kyriad

Objectifs:

- 1 - *Consolider le réseau des référents GFE-CGC sur les problèmes du « handicap » Un objectif stratégique pour le développement syndical pouvant servir d'argument aux DP, DS !*
- 2 - *Échanges et actualisation des connaissances sur la loi 2005-102, les organismes institutionnels nationaux et départementaux.*
- *CCNPH, CNASEA, Observatoire, Mdph CDAPH....*
- 3 *Emploi, maintien et Insertion des TH*

4 Méthodologie de négociation des accords d'entreprises pour l'emploi des TH

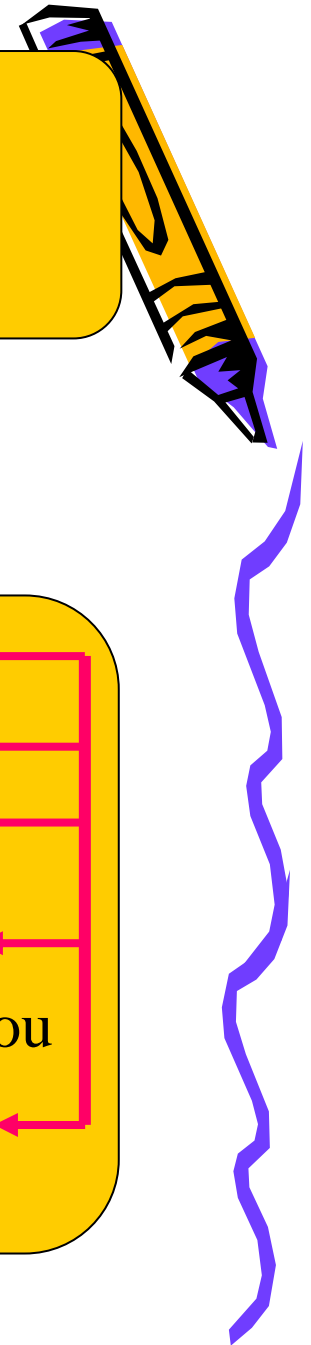


Un réseau Interdépartementale « Handicap »

Systeme explicite de la Loi 2005

quelle
mise en œuvre
dans les instances
Institutionnelles
territoriales sur le
handicap ?

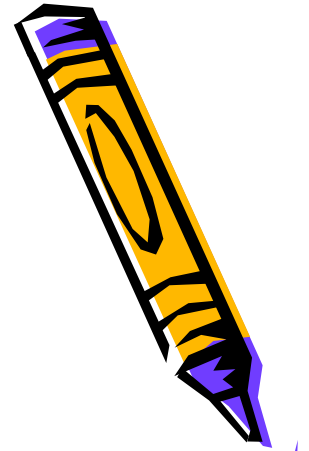
- Échanges
- Dialogues
- Décisions
- Responsables
- politiques et /ou
- administratifs

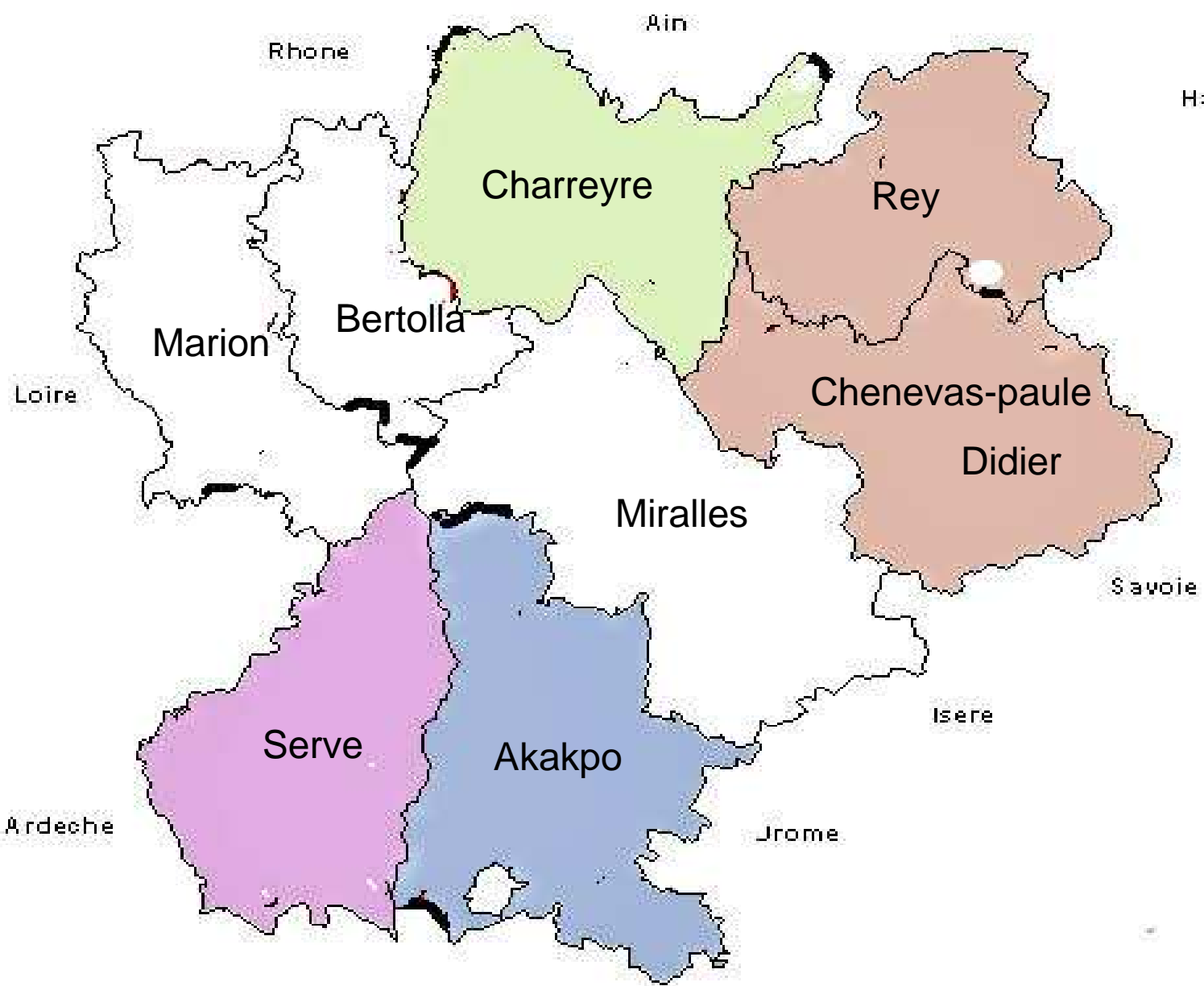


Parlons du Référent

CFE
CGC

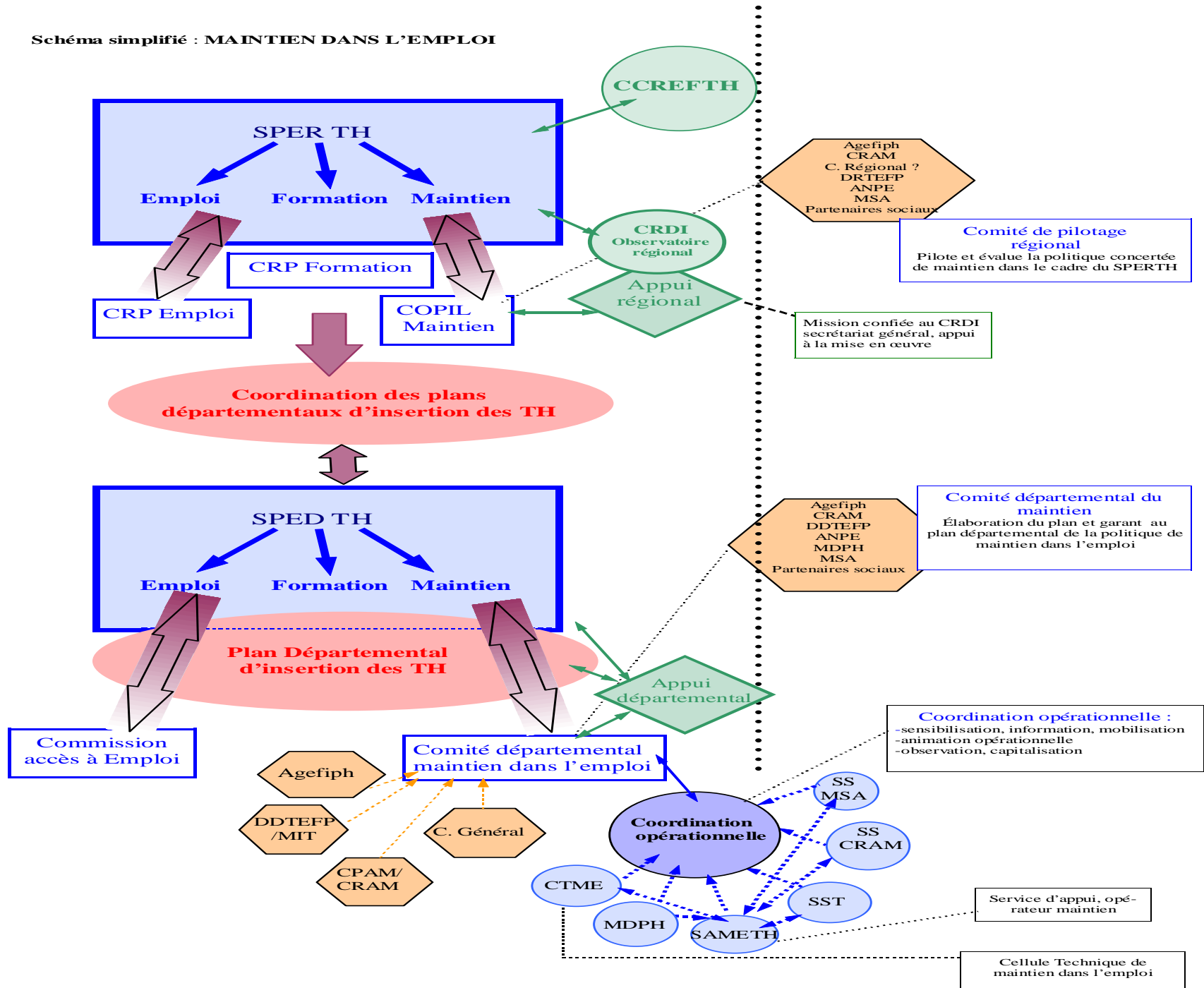
Le + syndical





**R
e
f
e
r
e
n
c
e
s
C
E
C
C
G
E
N
E
V
E
R
A**

Schéma simplifié : MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Spécial Handicap

Personnes ressources « Spécialiste du handicap »

Pour aider aussi bien les représentants CFE-CGC dans les entreprises que les salariés confrontés eux-mêmes directement aux situations du handicap.

La CFE-CGC met en place dans chaque département, des référents « Spécialiste » du handicap.

Représentant mandaté par l'union départementale CFE-CGC d'appartenance, pour être son porte parole dans le département, chaque fois qu'il est nécessaire de donner un avis concernant l'handicap. Auprès des institutionnels, des associations et des Chefs d'entreprises.

Les personnes ressource sont chargées d'informer, de conseiller, d'orienter, aussi bien les adhérents, que les élus CFE-CGC en entreprise sur toutes les questions, nombreuses et complexes, liées à l'handicap. Pour ce faire, il est nécessaire de bien connaître la Loi, mais aussi les directives de la confédération.

Ce rôle incombe au délégué régional qui doit informer le plus largement possible les référents départementaux. Leur porter toute l'aide dont ils ont besoin, en créant des forums d'échanges ou des formations.



- ◆ Référent pour les chefs d'entreprise et la fonction publique, car eux aussi méconnaissent souvent la réglementation en vigueur. Surtout depuis la Loi de février 2005.
- ◆ L'engagement et l'action pour la solidarité, la lutte contre toutes les exclusions, l'insertion et le maintien des travailleurs handicapés en milieu professionnel sont une priorité.

Ce réseau régional correspond aux objectifs suivants :

- ▶ - assurer une présence CFE-CGC dans toutes les structures institutionnelles qui s'impliquent sur le thème de l'handicap
- ▶ - permettre à la confédération d'avoir régulièrement des informations et des expériences concrètes émanant du terrain.
- ▶ - impulser, soutenir et recenser les actions locales efficaces et innovantes.
- ▶ - mutualiser toutes ces expériences et ces initiatives pour les diffuser largement, dans chaque département, région et au-delà.

Pourquoi cette implication sur le handicap ?

- ◆ Parce que l'entreprise, comme la société en général a beaucoup de mal à porter un regard autre que compassionnel sur les personnes handicapées.

Parce que la lutte contre les discriminations, la défense du droit au travail, à la formation et à l'évolution professionnelle font partie de notre engagement syndical.

- ◆ Parce que si le travail est un facteur d'identité et de reconnaissance sociale pour tous. Pour les personnes handicapées il l'est d'autant plus qu'il devient fondamentalement un facteur d'intégration et d'autonomie.

C'est la raison pour laquelle nous oeuvrons pour ouvrir les portes des entreprises aux personnes handicapées, pour faire du travail un droit pour tous..

- ◆ Parce que les travailleurs handicapés doivent être des citoyens et des travailleurs à part entière.

Parce que la diversité est un facteur de richesse humaine et de cohésion dans l'entreprise et un réel stimulateur de performance.

Parce que faciliter l'intégration des personnes handicapées au sein des entreprises, c'est faire valoir leurs droits fondamentaux de personne et de citoyen,

- ◆ Formidable défi collectif, un enjeu de société.